



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

ONG

Question écrite n° 16392

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les menaces qui pèsent sur certains établissements de la Croix-Rouge. Il semble en effet que des fermetures de centres pourraient intervenir ainsi que des licenciements de personnel. Elle lui demande de tout mettre en œuvre afin que le redressement financier de cette institution se fasse sans licenciement et sans remettre en cause les capacités d'intervention de la Croix-Rouge.

Texte de la réponse

Reponse. - La Croix-Rouge française est une association de la loi de 1901 et c'est à ses dirigeants qu'il appartient de décider des mesures nécessaires pour redresser une situation financière particulièrement préoccupante ainsi que l'a révélé l'enquête menée conjointement par l'inspection générale des affaires sociales et l'inspection générale des finances. Il n'appartient pas aux pouvoirs publics de s'immiscer dans les relations que cette association entretient avec son personnel, dès lors que les dispositions légales et conventionnelles visant à protéger les droits légitimes des intéressés sont respectées à la fois dans leur lettre et dans leur esprit.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16392

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3365